

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MAI 2026****Extrait du registre des délibérations
République Française****N°DEL_2026_054****DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT DANS LE CADRE DES
DOTATIONS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2026 - PROJET DE
RENOVATION ET DE MODERNISATION DE LA PISCINE JEAN-FRANCOIS HENRY
DE CHATOU**

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le , s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, Place du Général de Gaulle à Chatou, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Vincent GRZECZKOWICZ, Inès de MARCILLAC, Laurent MALOCHET, Pierre ARRIVETZ, Véronique FABIEN-SOULE, Arménio SANTOS, Christelle HANNEBELLE, Guilhem PEAUCELLE, Laurence GNEMMI, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Bertrand BRUNET, Cécile DELAUNAY, Marc SAULNIER, Laure PETRELLUZZI, Laurent LEFEVRE, Laurent GENINI, Fabien BARSUKOW, Njoud PAYEN, Arnaud BEAUVOIR, Aurélie PIOT, Romain BRUDER, Elodie MEHAULT, Marine RIGATTI, Quentin BERNARD, Aude HENNEQUIN, Paul MARSAL, Matthieu LECROSNIER, Marie-Georgette DOUE, Tariq FILLAH, Valentin DE WISSOCQ, Alexandra SAVY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Virginie MINART-GIVERNE à Eric DUMOULIN, Véronique LIGNIER à Paul MARSAL, Marcel PEDRO à Dominique BAUD

Secrétaire :

Romain BRUDER

Les 36 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Les dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) inscrites à l'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) a été créée en 2016, pour apporter un soutien aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans leurs projets d'investissement.

Les **dotations de soutien à l'investissement local (DSIL)** visent à soutenir les projets d'investissement des communes et de leurs groupements qui répondent à l'une des six priorités instaurées par la loi :

- 1° Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables ;
- 2° Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics ;
- 3° Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements ;
- 4° Développement du numérique et de la téléphonie mobile ;
- 5° Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ;
- 6° Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Dans le cadre de son programme d'investissement, la Ville de Chatou a décidé d'entreprendre des travaux de rénovation et de modernisation de la piscine Jean-François Henry.

Le projet de rénovation de la Piscine Jean-François Henry de Chatou vise à résoudre les problèmes structurels majeurs (corrosion des longerons, fuites) et à moderniser l'équipement. Les travaux majeurs incluent l'installation de bassins en acier inoxydable pour garantir l'étanchéité et l'hygiène, la réfection des façades, et la modernisation de l'accueil physique et des services en ligne (projet GRC).

Ce projet de 5 337 261,88 € TTC a pour objectif principal d'assurer la pérennité de la piscine, d'améliorer l'expérience usager et de réduire la consommation énergétique d'au moins 40 %.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé, sur la base d'un estimatif au stade APD (avant-projet définitif) à 4 447 718,23 € HT soit 5 337 261,88 € € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Agence du sport		200 000,00 €	4,50 %
Financements publics			
État	DETR-DSIL	1 000 000,00 €	22,48 %
Région		450 000,00 €	10,12 %
Département			
...			
Auto-financement			
Fonds propres		1 922 718 ,23 €	43,23 %
FCTVA		875 000,00 €	19,67 %
Total HT		4 447 718,23 €	100,00 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date de lancement de l'appel d'offre : 16 janvier 2026

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 1^{er} septembre 2026

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 1^{er} septembre 2027

L'objet de la présente délibération est de solliciter une subvention de 1 000 000 € auprès de l'État dans le cadre des Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2334-42 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

Vu l'information donnée aux membres de la Commission Finances par mail en date du 22 mai 2026

Considérant que les travaux de rénovation et de modernisation de la Piscine Jean-François Henry de Chatou peuvent être financés dans le cadre des dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour un montant de 4 447 718,23 € HT soit 5 337 261,88 € TTC,

Considérant la nécessité de déposer un dossier de demande subvention,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la réalisation du projet présenté pour la rénovation de la Piscine Jean-François Henry de Chatou estimé à 4 447 718,23 € HT soit 5 337 261,88 € TTC,
- **d'approuver** le plan de financement exposé,
- **d'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre des dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

A L'UNANIMITÉ,